

Accusé de réception en préfecture

013-241300276-20111103-2011_A134-DE

Date de signature : -

Date de réception : 17/11/2011



Acte rendu exécutoire par application des
formalités de télé-transmission au Contrôle
de Légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 3 NOVEMBRE 2011
PRESIDENCE DE MONSIEUR JOËL MANCEL

2011_A134

OBJET : Ressources - Budget - DM -Décision Modificative n°1 - Budget annexe de l'aménagement

Le 3 novembre 2011, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 27 octobre 2011, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : AGARRAT Henri – AGOPIAN Jacques – AREZKI Alain – ARNAUD Christian – BABULEAUD Jean-Pierre – BARRET Guy – BAUTZMANN Marcel – BELLUCCI Angélique – BERNARD Christine – BLAIS Jean-Paul – BONFILLON Jean - BONTHOUX Odile - BOULAN Michel – BOYER Michel - BRAMI Héliot – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – BUCKI Jacques – BURLE Christian – CANAL Jean-Louis – CASSAN René – CATELIN Mireille – CHARDON Robert – CHARRIN Philippe – CHEVALIER Eric – CHORRO Jean – CIOT Jean-David - CRISTIANI Georges – CURINIER Erick - DAGORNE Robert – DAVENNE Chantal – DE PERETTI François-Xavier – DELAVET Christian – DELOCHE Gérard – DEMENGE Jean – DESCLOUX Odette – DEVAUX Pierre - DILLINGER Laurent – DRAOUZIA Dahbia – DUFOUR Jean-Pierre – DUPERREY Lucien – FERAUD Jean-Claude – FERAUD Pierre – GACHON Loïc - GARCIA Daniel – GARÇON Jacques - GARNIER Eliane – GASCUEL Jean – GERACI Gérard – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GROSDÉMANGE Gérard – GROSSI Jean-Christophe – GUINIERI Frédéric – HAMARD-OULMI Nadira – JAUME Emmanuelle – JONES Michèle – JOUVE Mireille – LAFON Henri – LAGIER Robert – LECLERC Jean-François – LEGIER Michel – LICCIA Marcel – LONG Danièle - LOUIT Christian - MANCEL Joël – MARTIN Régis – MARTIN Richard – MATAS Henri – MAURET Jacques – MAURICE Jany – MERGER Reine – MERSALI Malik - MICHEL Claude – MICHEL Marie-Claude – MOINE Anne – MONDOLONI Jean-Claude – MORBELLI Pascale - MOUGIN Jacques – MOYA Patrick – MUSSET Alain – NICOLAOU Jean-Claude – OLLIVIER Arlette – ORCIER Annie – PAOLI Stéphane – PATOT Gérard – PERRIN Jean-Marc – PERRIN Jean-Claude – PIERRON Liliane – PIN Jacky – PIZOT Roger – POITOU Frédéric – RIVET-JOLIN Catherine – ROUARD Alain - ROUGIER Jacques – ROUSSEL Jaques – SANTAMARIA Danielle – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre - SILVESTRE Catherine – SLISSA Monique – SUSINI Jules – TAULAN Francis – TERME Françoise – TONIN Victor – TRINQUIER Noëlle – VALETA Marie-José – VENEL Gérard – VEYRUNES Bernard

Etaient excusé(s) et suppléé(s) : MALLET Raymond suppléé par MAUNIER André – MEDVEDOWSKY Alexandre suppléé par SKRIVAN Fleur – ROVARINO Isabelle suppléée par MENGEAUD Julien

Etaient excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales : ALBERT Guy donne pouvoir à ROUGIER Jacques – AMAROUCHE Annie donne pouvoir à HAMARD-OULMI Nadira – AMIEL Michel donne pouvoir à BUCCI Dominique – BENON Charlotte donne pouvoir à MERGER Reine – BRUNET Danièle donne pouvoir à OLLIVIER Arlette – CHAZEAU Maurice donne pouvoir à PIERRON Liliane – CONTE Marie-Ange donne pouvoir à FERAUD Pierre – DECARA Yannick donne pouvoir à DILLINGER Laurent - DEVESA Brigitte donne pouvoir à DE PERETTI François-Xavier – DI CARO Sylvaine donne pouvoir à GERACI Gérard – DUCATEZ-CHEVILLARD Christine donne pouvoir à CHARRIN Philippe – FENESTRAZ Martine donne pouvoir à MATAS Henri – FOUQUET Robert donne pouvoir à BERNARD Christine – GALLESE Alexandre donne pouvoir à PAOLI Stéphane – GUINDE André donne pouvoir à AGOPIAN Jacques – JOISSAINS Sophie donne pouvoir à TONIN Victor – JOISSAINS MASINI Maryse donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – LARNAUDIE Patricia donne pouvoir à GARÇON Jacques – MOHAMMEDI Amaria donne pouvoir à BRAMI Héliot – NELIAS Mireille donne pouvoir à SLISSA Monique – PELLENC Roger donne pouvoir à LAFON Henri – PORTE Henri-Michel donne pouvoir à MORBELLI Pascale – POTIE François donne pouvoir à DAGORNE Robert – RENAUDIN Michel donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – SAEZ Jean-Pierre donne pouvoir à CHARDON Robert – SANGLINE Bruno donne pouvoir à PERRIN Jean-Claude – VILLEVIEILLE Robert donne pouvoir à BELLUCCI Angélique

Etaient excusé(es) sans pouvoir : BARBAT-BLANC Odile – BORDET André – BOUTILLOT Guy – FILIPPI Claude – GOURNES Jean-Pascal – GUEZ Daniel

Secrétaire de séance : Stéphane PAOLI

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

CONSEIL DU 3 NOVEMBRE 2011

Rapporteurs: Monsieur Gérard BRAMOULLÉ
Monsieur Régis MARTIN

Objet : Budget-DM - Décision Modificative n° 1 – Budget Annexe de l'Aménagement 2011
Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Il s'agit d'approuver la Décision Modificative n° 1 relative au Budget Annexe de l'Aménagement 2011 afin de procéder à des ajustements et à des écritures de régularisation.

Exposé des motifs :

Par délibération n°2010_A177 du 10 décembre 2010 le Conseil de Communauté a adopté le Budget Primitif 2011 du Budget Annexe de l'Aménagement.

Afin de tenir compte des évènements de toute nature susceptibles de survenir en cours d'année, il existe, outre le Budget Supplémentaire, des décisions modificatives.

Celles-ci permettent d'ajuster les prévisions budgétaires initiales, tout en respectant l'équilibre du budget.

Il vous est proposé d'approuver le projet de décision modificative n°1 du Budget Annexe de l'Aménagement dont l'objet est de procéder à des ajustements et écritures de régularisation.

- ***Ajustement de crédits sur la section investissement :***

Les ajustements de crédits concernent la Z.A.C. des Vergeras à Saint-Estève-Janson dont les travaux d'études ont été retardés (-30 000 €), et des besoins en équipements et prestations de services pour la ZAC du Carreau de la Mine à Meyreuil (30 000 €).

- ***Intégration d'une parcelle au budget annexe :***

La CPA a acquis dans le cadre du budget général au cours de l'exercice 2005 une parcelle de terrain au Carreau de la Mine à Meyreuil en amont du passage de l'opération en budget annexe de l'aménagement.

Il s'agit aujourd'hui de transférer le foncier enregistré sur le budget général au budget annexe. Le foncier a été acquis pour un montant de 900.000 €.

A ce titre, il vous est demandé de procéder à l'affectation du terrain vers le budget annexe de l'aménagement.

Visas :

VU l'exposé des motifs,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1612-11 relatif aux modifications pouvant être apportées au budget par l'organe délibérant,

VU la délibération n°2010_A177 du Conseil Communautaire du 10 décembre 2010 relative au vote du Budget Primitif 2011 du Budget Annexe de l'Aménagement ;

VU l'avis favorable de la Commission des Finances du 20 septembre 2011.

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** la Décision Modificative n° 1 du budget annexe de l'aménagement 2011 par nature, tel qu'elle vous est présentée :

BUDGET ANNEXE AMENAGEMENT**SECTION DE FONCTIONNEMENT****DEPENSES**

Chapitre	Article	Libellé	D.M. 2011
011	6015	terrains à aménager	900 000
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			900 000

RECETTES

Chapitre	Article	Libellé	D.M. 2011
042	7133	Variation de terrain à aménager	900 000
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT			900 000

SECTION D'INVESTISSEMENT**DEPENSES**

Chapitre	Article	Libellé	D.M. 2011
040	3351	stock terrain en cours	900 000
011	6045	achats d'études prestations de services terrains à aménager	10 000
011	6045	achat matériel et équip ame Meyreuil	20 000
011	6015	terrains à aménager	- 30 000

TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT**900 000****RECETTES**

Chapitre	Article	Libellé	D.M. 2011
16	16875	autre dettes groupe collectiv	- 674 000
16	168751	autres dettes GFP de rattachement	1 574 000
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT			900 000

OBJET : Ressources - Budget - DM -Décision Modificative n°1 - Budget annexe de l'aménagement

Vote sur le rapport :

Inscrits	144
Votants	138
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	138
Majorité absolue	70
Pour	138
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents

Maryse JOISSAINS MASINI



16 NOV. 2011